

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 50

Votants : 68 (dont 18 procurations)

N°66

OBJET :

ADOPTION DU
DEUXIEME
CONTRAT
TERRITORIAL
DES AFFLUENTS DE
L'ALLIER ET DE
SON PROGRAMME
D' ACTIONS

2022-2025

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 15 DEC. 2021

Publiée ou notifiée

le : 15 DEC. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIÈRE (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau dite « Directive-

cadre sur l'eau »,

Vu la loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 7 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi N°2017-1838 du 30 Décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu les statuts de Vichy Communauté notamment sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la délibération n° 45 du Conseil communautaire du 13 décembre 2018 autorisant le dépôt de la Déclaration d'Intérêt Général du Contrat Territorial des affluents de l'Allier,

Vu la délibération n° 27 du Conseil communautaire du 28 mars 2019 validant le Contrat Territorial des affluents de l'Allier et son programme d'actions sur 6 ans,

Vu l'arrêté préfectoral n° 939/2020 du 16 avril 2020 portant Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L211-7 du Code de l'environnement, des travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire du Contrat Territorial des affluents de l'Allier,

Vu la convention attributive de financement du FEDER Auvergne N° AV 0023917 signée le 22 Novembre 2019 établie dans le cadre de l'opération « Contrat territorial des affluents de l'Allier »,

Vu la délibération n° 47 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 concernant la demande d'avenant à la convention FEDER Auvergne précédemment citée,

Considérant les dispositifs existants pour le soutien des actions en matière de gestion des milieux aquatiques et notamment les dispositions du XIème programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne adopté le 4 octobre 2018 ainsi que le programme d'interventions du FEDER Auvergne,

Considérant que le contrat territorial est élaboré avec une stratégie de 6 ans,

Considérant qu'un premier contrat a été signé le 26 Juillet 2019 pour une durée de 3 ans,

Considérant que la mise en œuvre du premier contrat a été retardée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 en 2020 et 2021 ainsi que par les conditions météorologiques (sécheresses en 2018 et 2019 puis, précipitations en 2021),

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a demandé à Vichy Communauté de réaliser un bilan intermédiaire pour définir les besoins pour la deuxième période du contrat territorial,

Considérant que l'exercice de la compétence GEMAPI ainsi que l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau du territoire (le Darot, le Gourcet, le Sichon, le Jolan, le Mourgon, le Sarmon, le Briandet, le Béron, le Servagnon) nécessite la mise en œuvre des actions du CT des Affluents de l'Allier dans la continuité du premier contrat,

Considérant que le projet de programme pour la deuxième période du contrat territorial se compose de 5 volets dans lesquels sont inscrites 43 actions dont l'objectif est d'améliorer la qualité des milieux aquatiques (voir tableau ci-après),

Considérant que le montant global du programme d'actions s'élève à 4 490 500 € sur 6 ans et que le montant estimé pour le deuxième contrat 2022-2025 est de 3 814 300 €,

Propose au Conseil Communautaire :

- de valider le bilan intermédiaire lié à la mise en œuvre de la première phase du contrat territorial pour la période de 3 ans (du second semestre 2019 – au premier semestre 2022),
- de valider le projet de programme d'actions, sous réserve de l'obtention des financements prévus et de l'engagement de tous les partenaires, techniques et financiers,
- d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions correspondants aux actions inscrites au programme d'actions auprès des partenaires financiers (notamment l'Agence de l'eau, le Feder),
- d'autoriser M. le Président à engager les procédures nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre des actions du programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

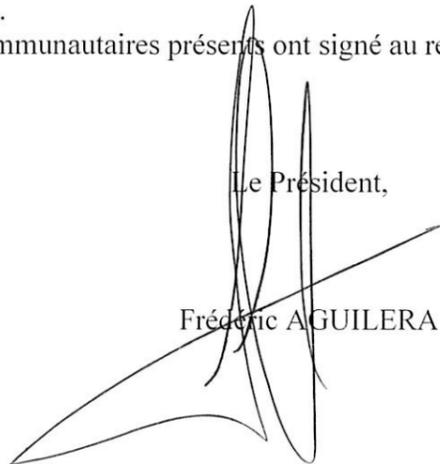
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Enjeux	Objectifs général	Objectifs opérationnels	Code action	Nom action	Sous action	Montant prévisionnel CT 1	Montant total prévisionnel 6 ans	Dépenses engagées /réalisées	Non dépensé CT 1	Dépenses à engager avant Juin 2023 / FEDER	Commentaires / Observations	Montant prévisionnel CT 2	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	ECART	AELB	FEDER - ce financeur	CD03	MO						
D - La préservation des zones humides	D1 - Connaître et préserver les fonctionnalités des zones humides	D11 - Inventaire des zones humides	D11-1	Réalisation d'un inventaire porté par l'EPL dans le cadre du SAGE Allier Aval	Animation générale	25}	X	-	-	-																	
					Suivi des comités du SAGE Allier Aval			-	-	-																	
					Animation des groupes de travail sur le territoire du CT Affluents de l'Allier			-	-	-																	
							Suivi des résultats de l'étude																				
				D12 - Améliorer la connaissance et la prise en compte des zones humides	D12-1	Compléter l'inventaire des zones humides sur les territoires prioritaires	Etude "inventaire et caractérisation des zones humides" CAVC	à définir suite étude EPL	35 000 €	0 €		Shes déjà identifiés Rencontres des propriétaires à venir fin 2021 Projet ZH Marais F Grande restauration partielle aval - ZH exploitation forestière - ZH Bugheas Sarmon	85 000 €	35 000 €	35 000 €				-30 000 €	50%	42 500 €	30%	25 500 €	X	20%	17 000 €	CAVC
		Coût travaux CAVC	35 000 €					35 000 €	35 000 €																		
		Etude "inventaire et caractérisation des zones humides" CCPL	à définir suite étude EPL				15 000 €	0 €																			
		Coût travaux CCPL	15 000 €					15 000 €	15 000 €																		
				D13 - Gérer de façon appropriée les zones humides	D13-1	Développer et mettre en œuvre des mesures et pratiques de gestion sur les zones humides prioritaires	Animation générale	12}	175 000 €	0 €		Selon résultats de l'étude de la CLE du SAGE AA, emprise financière à ajouter pour l'acquisition foncière - Ajout des 8 000 € action C22-1	50 000 €	50 000 €					0 €	50%	25 000 €	30%	15 000 €	X	20%	10 000 €	CAVC
		Elaboration de plan de gestion	50 000 €				0 €	50 000 €		50 000 €																	
		Mettre en œuvre les plans de gestion	50 000 €				0 €	50 000 €		50 000 €																	
		Acquisition foncière - CAVC	50 000 €				0 €	16 000 €		16 000 €																	
Animation/conduite et suivi des études	40}																										
		E11 - Mettre en œuvre, coordonner et suivre le contrat territorial	E11-1	Organiser les moyens humains de la cellule d'animation du CT	Réunions d'équipe / suivi administratif	77}	966 000 €			Demande de report pour le poste de technicien de rivière et de continuité écologique n'ayant pas couvert toute la première période du CT	165 000 €	27 500 €	35 000 €	55 000 €	27 500 €			50%	82 500 €	30%	49 500 €	X	20%	33 000 €	CAVC		
ETP Animatrice CTMA*	165 000 €					38 016 €																					
ETP Technicien de rivière*	174 000 €					32 145 €																					
ETP - Continuité écologique*	144 000 €					27 199 €																					
		E11-2	E11-2	Elaboration de la DIG	Enquête publique, PubliCité etc	20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	Annulée avec le FEDER								20 000 €									
					Animation	15}																					
		E12 - Suivre et évaluer le contrat	E12-1	Suivre et évaluer le contrat	Elaboration du tableau de bord et suivi - cellule animation	55}	100 000 €	-	-	Report CT 1 + programmation CT 2 échouée	20 000 €		20 000 €		20 000 €		0 €	50%	10 000 €	30%	6 000 €	X	0 €	20%	4 000 €	CAVC	
					Elaboration de tableau de bord et suivi et bilan mi-parcours	20 000 €		0 €	20 000 €																		20 000 €
					Etudes bilan, évaluation en fin de contrat	-		-	-																		-
		E21 - Communiquer/sensibiliser sur les cours d'eau, les zones humides	E21-1	Communiquer / informer sur le CTMA et ses enjeux	Animation de réunion, réalisation de support	50}	30 000 €	-	-	Report des 20000€ de la DIG - Augmentation du budget	70 000 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €			-20 000 €	50%	35 000 €	30%	21 000 €	X	0 €	20%	14 000 €	CAVC	
					Diffusion de support	30 000 €		0 €	30 000 €																		30 000 €
		E22 - Faciliter la prise en compte des cours d'eau et des zones humides	E21-2	Sensibiliser et accompagner les riverains et acteurs du territoire vers les bonnes pratiques	Elaboration de support thématique et du guide riverain	15 000 €	15 000 €	0 €	15 000 €	Plan de communication en cours de construction Ajout des nouvelles maîtres d'ouvrage pour les impressions des guides du riverain sur leur territoire	15 000 €	15 000 €					-1000	50%	7 500 €	30%	4 500 €	X	0 €	20%	3 000 €	CAVC	
					Diffusion de support																						
					Suivi des documents d'urbanisme /Accompagnement des porteurs de projets	30}																					
		E3 - Participer aux autres dispositifs en cours sur le territoire (Natura 2000, CTMA Val d'Allier, ENS...)	E31-1	Suivre et participer aux réunions sur le territoire	Animation générale du CTMA des affluents	55}	-	-	-	Temps d'animation important pour ce volet																	

* les montants indiqués correspondent uniquement aux salaires chargés des postes avec le forfait AELB

	CT 1 : programmation prévisionnelle	Programmation 6 ans	Report en cours CT1	Dépenses à engager avant Juin 2023 / FEDER
TOTAL	3 271 480 €	4 490 300 €	2 387 920 €	1 230 380 €

Montant prévisionnel CT 2	2022	2023	2024	2025
3 814 300 €	1 273 600 €	1 437 320 €	968 880 €	132 500 €

AELB	1 980 036 €	FEDER	856 520 €	CD03	80 310 €
------	-------------	-------	-----------	------	----------

Pour mémoire Dépenses réellement engagées CT 1 : 52 2019 -S1 2022 CAVC / CCPL 686 652,65 €

Delta total Investissement	-421 513,76 €
Delta total Fonctionnement	21 815 €

Répartition des dépenses par maîtrise d'ouvrage - CT 2

	2022	2023	2024	2025
CAVC	1 047 600,00 €	1 212 020,00 €	856 880,00 €	129 500,00 €
CCPL	16 000,00 €	92 300,00 €	39 000,00 €	0,00 €
FDFPMA GS	207 000,00 €	133 000,00 €	73 000,00 €	3 000,00 €
CCTDM	5 000,00 €			

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 66 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - ADOPTION DU DEUXIEME CONTRAT TERRITORIAL DES
AFFLUENTS DE L'ALLIER ET DE SON PROGRAMME D'ACTIONS

Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 15/12/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 02DEC2021_66

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021_66-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 66.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_66-DE-1-
1_1.pdf)